

RAPPORT DE LA COMMISSION DU SYSTEME D'INFORMATION

chargée d'examiner l'objet suivant

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET

accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 10'500'000 pour le financement des investissements nécessaires à la mise en oeuvre du schéma directeur de la Fédération des hôpitaux vaudois informatique (FHVI) durant la période 2008-2010

La Commission thématique du système d'information s'est réunie à deux reprises, le 17 juin et le 23 juin 2008.

Lors de la première séance, ont participé Mmes F. Despot, N. Jufer Tissot, A. Décaillet et MM. A. Bally, F. Brélaz (remplaçant J.-P. Gaudard), L. Girardet, J. Glardon, O. Kernén, M. Miéville, R. Pache, Ph. Randin, J.-J. Truffer. Etaient excusés : MM. L. Ballif, J.-F. Cachin, J.-P. Gaudard, P. Kaelin.

Lors de la seconde séance, étaient présents : Mmes N. Jufer Tissot, A. Décaillet et MM. A. Bally, F. Brélaz (remplaçant J.-P. Gaudard), J.-F. Cachin, L. Girardet, J. Glardon, O. Kernén, R. Pache, J.-J. Truffer. Etaient excusés : Mme F. Despot et MM. L. Ballif, J.-P. Gaudard, P. Kaelin, M. Miéville, Ph. Randin.

A également assisté aux deux séances, M. Ph. Martinet, président de la Commission thématique de la santé publique.

Pour la renseigner, les représentants de l'Etat étaient M. le conseiller d'Etat P.-Y. Maillard, ainsi que MM. M. Diserens, chef du Service de la santé publique (SSP), accompagné de M. Montavon, du SSP et Ph. Theytaz, directeur de la FHVI.

La CTSI remercie M. R. Pfister pour la rédaction des notes de séance très complètes.

Préambule

La FHVI sollicite le renouvellement de son crédit-cadre pour la période 2008-2010 pour un montant de CHF 10,5 mios. Des investissements informatiques annuels sont indispensables pour assurer le maintien du système d'information et l'adapter aux modifications qui prévalent dans son environnement. Les moyens d'investissement sont demandés pour les motifs suivants :

- assurer la maintenance évolutive du matériel et des logiciels existants pour en éviter l'obsolescence et répondre aux besoins d'évolutions et aux adaptations nécessaires aux utilisateurs ;
- s'adapter à l'évolution des conditions cadres (tarification, révision LAMal, développement de la comptabilité analytique, du reporting-controlling et des tableaux de bord de gestion),
- procéder à l'informatisation de nouveaux processus de travail afin d'accroître la productivité des hôpitaux, améliorer la qualité de leurs prestations et la sécurité de la prise en charge de patients,

- mettre en place un dossier patient informatisé généralisé, un objectif des hôpitaux qui s’inscrit de plus dans la stratégie nationale en matière de cybersanté selon laquelle les prestataires de soins doivent implémenter le dossier électronique du patient à l’horizon 2010 (projet DOPHIN conjoint avec le CHUV) ;
- fournir au SSP l’accès aux indicateurs nécessaires à l’accomplissement de sa mission de pilotage du système de soins selon la convention passée entre le Département de la santé et de l’action sociale, la FHVI, la Fédération des Hôpitaux Vaudois (FHV) et l’Ensemble Hospitalier de la Côte (EHC).

Cet EMPD comprend principalement le financement des projets répartis selon les domaines suivants :

- SI Gestion (CHF 0,98 mio)
- SI Médical (CHF 6,58 mios)
- SI Décisionnel (CHF 0,74 mio)
- Infrastructures (CHF 3,70 mios)

Il s’inscrit dans la continuité des moyens d’investissement accordés pour l’évolution du système d’information des hôpitaux depuis 2004 par 2 EMPD. Le schéma directeur actuel porte sur la prédiode 2008-2012 et les hôpitaux auraient voulu aller jusqu’à cette échéance avec l’EMPD. Le Conseil d’Etat a toutefois préféré s’en tenir à 2010, sachant que le système de financement LAMal sera modifié à partir de 2011

L’Hôpital de Morges (EHC) n’a pas encore rejoint la FHVI, mais un délai à fin 2010 lui a été fixé. Les montants prévus prennent cette démarche d’intégration en compte. A relever que son informatique est adéquate et d’un coût avantageux, mais ne couvre pas le domaine clinique. Cette non-intégration ne permet pas à la FHVI d’exploiter son potentiel pour l’ensemble des hôpitaux et donc de bénéficier d’économies d’échelle.

Le périmètre hospitalier pris en charge par la FHVI est toutefois en augmentation. En effet, l’Hôpital Ophtalmique a rejoint la FHVI au début 2007 et fait désormais partie du périmètre des institutions couvertes par ce décret.

La démarche de schéma directeur de la FHVI est menée de manière conjointe avec l’Office informatique du CHUV dont le schéma directeur porte sur la même période, afin d’assurer la mise en place d’un système d’information clinique cohérent au sein du périmètre sanitaire hospitalier vaudois.

Le projet global 2008-2010 est en fait de CHF 12 mios dont CHF 10,5 mios à la charge du canton de Vaud et CHF 1,5 mio à la charge des cantons de Fribourg (Hôpital de la Broye) et du Valais (Hôpital du Chablais).

Pour rappel :

EMPD 158 décembre 2003 : CHF 7'600'000 pour la période 2004-2005

EMPD 302 décembre 2005 : CHF 8'000'000 pour la période 2006-2007

Discussion générale

Le montant annuel reste stable par rapport au dernier EMPD, tout en intégrant un établissement supplémentaire (Hôpital Ophtalmique). A relever que le montant de CHF 1 mio du précédent EMPD n’a été que peu utilisé (~ 9 %), étant donné la non-intégration de l’EHC à la FHVI à ce jour.

Sans revenir sur le détail de l’exposé des motifs, la Commission a posé des questions et obtenu les réponses sur les points suivants :

- La Commission souhaite vivement que l’EHC rejoigne rapidement la FHVI. Il a été répondu que l’EHC ne pourra pas continuer tout seul sur le dossier-patient et que selon l’EMPD, il devra rejoindre la FHVI d’ici 2010. De plus, l’EHC est pénalisé par l’absence de subventions pour son

informatique. Il est à souligner que l'Hôpital ophtalmique a passé par la même évolution.

- Quant à la collaboration intercantonale, elle est effective au sein des hôpitaux du Chablais et de la Broye. Dans ces deux cas et de manière plus générale, un des défis sera également d'obtenir une solution unique entre tous les établissements, solution qui réponde à la plus grande partie des demandes.
- La Commission s'est également assurée que la FHVI est bien responsable des différents projets et qu'elle ne dépend pas d'une seule entreprise qui peut bloquer le projet comme cela a été le cas avec le projet SIEF. Un système de cahier des charges, un examen minutieux des documents et des visites de références seront faits. Une méthodologie de gestion de projets avec élaboration de cahier des charges, validation de spécifications, visites de référence avant le choix de solution est en place. Ceci permet une meilleure analyse de risque et un suivi de la mise en place des projets.
- La Commission relève que le plus grand risque du présent EMPD n'est pas technique, mais humain. Pour diminuer cette éventuelle résistance au changement, un soin tout particulier sera fait sur le suivi de la formation du personnel soignant. Des moyens extraordinaires supplémentaires de CHF 1 mio par an pour l'ensemble des hôpitaux leur ont été alloués dans leur budget de fonctionnement, afin de mieux anticiper ce risque et le gérer, ceci vraisemblablement jusqu'en 2012. Ce montant servira à engager des chefs de projet utilisateurs qui seront des acteurs terrains pour le projet de mise en place du dossier patient informatisé.
- Un regroupement romand de l'informatique hospitalière a également été discuté. Toutefois, une harmonisation et un tel regroupement ne seront possibles que dans le cadre d'une planification intercantonale, voire nationale, des centres de soins aigus, laquelle fait actuellement débat au niveau des Chambres fédérales et des assureurs.
- Avec les développements prévus, on devrait arriver à une meilleure connaissance de l'état de santé de la population et de l'efficacité des traitements. Ce point n'a pas été relevé dans l'EMPD car cet aspect est difficile à chiffrer, mais il est non négligeable et est signalé par un commissaire.

Projet de décret

La Commission thématique du système d'information vous recommande à l'unanimité des membres présents d'accepter les conclusions de l'EMPD 71 et d'accorder au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 10'500'000 pour le financement des investissements nécessaires à la mise en œuvre du schéma directeur de la Fédération des hôpitaux vaudois informatique (FHVI) durant la période 2008-2010.

Lausanne, le 20 août 2008.

La présidente :
(Signé) *Anne Décaillet*